



DOSSIER D'INSCRIPTION

Association Urban and Sol | Saison 2026 x 2027

Bienvenue !

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

Administratif,
fonctionnement, finances...

Les cours, les styles de
dances, la pédagogie...

• **L'équipe du Bureau** : Amandine Sainte-Marie PRESIDENTE, Emilie Anel SECRETAIRE, Laure Laplace TRESORIERE

• Lucas Sainte -Marie, Professeur et chorégraphe

✉ urbanandsol.asso@gmail.com

INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT.E

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

POUR LES ADHÉRENT.E. S MINEURS



Nom du représentant.e légal.e : Prénom :

Lien avec l'enfant : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

Téléphone : E-mail :

INSCRIPTION AUX COURS

Cocher le(s) case(s) de(s) cours de votre choix

Jeu à **DOUELLE** 46 - Salle du Foyer Rural

☐ **Street Jazz**

Adultes tous niveaux

18h15 - 19h15

☐ **Reggaeton**

Adultes tous niveaux

19h15 - 20h15

☐ **Dancehall**

Adultes tous niveaux

20h30 - 21h30

Mercredi à **LAUZERTE** 47 - Salle Mimosa (salle des fêtes 1^{er} étage)

☐ **Street Enfants**

8 - 12 ans tous niveaux

17h - 18h

☐ **Urban Fusion Ado**

13 - 17 ans tous niveaux

18h - 19h

☐ **Dancehall/Reggaeton**

Adultes tous niveaux

19h - 20h

Les inscriptions aux stages se font au fil de l'année et font l'objet d'un règlement à part.

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS

Applicables pour Douelle et Lauzerte - pour tous les publics

ABONNEMENT

UN



1 cours / semaine

ABONNEMENT

DOS



2 cours / semaine

ABONNEMENT

TRES



3 cours / semaine

Abonnement de Sept. 2026 à Juin 2027 (hors vacances scolaires) pour 1 personne

 **426€**

 **525€**

 **555€**

Calendrier encaissement chèques

Oct. 2026	Janv. 2027	Avril 2027	Oct. 2026	Janv. 2027	Avril 2027	Oct. 2026	Janv. 2027	Avril 2027
142€	142€	142€	175€	175€	175€	185€	185€	185€

L'adhésion annuelle est obligatoire. D'un montant de 25€ par personne, elle est réglée à l'inscription (paiement en liquide ou chèque encaissé fin septembre). Cette adhésion est due et non restituable.

L'ensemble des chèques (à l'ordre d'Association Urban and Sol) sera remis au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera validée sans un dossier complet. Les chèques seront conservés par la Trésorière et encaissés conformément au calendrier défini.

TARIF FAMILLE

 Ce tarif est applicable pour un enfant / adolescent inscrit sur un des 2 créneaux du planning de Lauzerte et dont le parent sera lui-même adhérent et élève de l'association.

Pour l'enfant / adolescent concerné l'abonnement sera au tarif de 390€ (soit 3 chèques de 130€) et l'adhésion sera d'un montant de 15€.

TARIFS COURS D'ESSAI

 En cours d'année (après les soirées portes ouvertes de sept.) le cours d'essai est possible au tarif de 10 € déduit de l'abonnement si inscription.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités de l'association (cours, répétitions, stages, spectacles, événements, actions de promotion...), des photographies ou vidéos peuvent être réalisées.

☐ **OUI** J'autorise l'association Urban and Sol, Lucas Sainte-Marie en tant que professeur permanent, et les éventuels autres professeurs intervenant sur des stages, à diffuser mon image ou celle de mon enfant mineur sur :

- Les réseaux sociaux de l'association / le compte professionnel des professeurs
- Des supports présentant l'activité de l'association : supports de communication imprimés ou numériques
- Les articles de presse relatifs aux activités de l'association rédigés par les médias

☐ **NON** Je n'autorise pas l'utilisation de mon image / de l'image de mon enfant mineur

Cette autorisation est accordée à titre gratuit et strictement dans le cadre des activités de l'association.

L'association s'engage à utiliser ces images dans le strict respect de la dignité de la vie privée de l'intégrité physique et morale des personnes représentées aucune photographie ou vidéo. Elles ne seront jamais utilisées dans un contexte susceptible de porter atteinte à l'image à l'honneur, à la réputation ou à la sécurité des adhérents. Cette diffusion a pour seule finalité la promotion des activités associatives et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une utilisation commerciale ou détournée de son objet initial.

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e) (Nom et prénom)autorise les responsables de l'association Urban and Sol à prendre toute mesure nécessaire en cas d'urgence médicale concernant mon enfant.....

Personne à prévenir Nom : Téléphone :

APTITUDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

☐ Je déclare et atteste sur l'honneur être apte à la pratique de la danse

☐ Je déclare et atteste sur l'honneur que mon enfant mineur est apte à la pratique de la danse

COMMUNICATION ENTRE L'ASSOCIATION ET LES ADHERENT.E. S

Mail de l'association : urbanandsol.asso@gmail.com



WhatsApp

- **Des groupes de discussion par cours** et un **groupe « général »** seront accessibles quand les inscriptions seront effectives et finalisées. Lucas, en tant que professeur permanent en sera membre.

Ces espaces d'échanges et de partage (vidéo révisions, actualités...) sont prioritairement dédiés aux informations utiles. Merci d'être vigilant à ne pas les utiliser de manière excessive pour des échanges qui ne seraient pas directement liés à nos activités 😊

- **Concernant les mineurs**, les Responsables légaux sont responsables de l'accès à ces groupes. S'ils refusent que leur enfant en soient membres, ils en informent l'association.
- **Un groupe « parents des ados » sera créé.**

En signant mon dossier d'inscription je reconnais

Avoir pris connaissance des statuts et signé le règlement intérieur

Accepter les conditions d'inscription

M'engager à respecter les valeurs de respect et de bienveillance portées par Urban and Sol

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent majeur Nom et prénom :	Signature du représentant légal pour les mineurs Nom et prénom :

Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, l'inscription est possible uniquement si le dossier est complet

LE DOSSIER EST COMPLET AVEC :



- ☐ Dossier d'inscription complété et signé
- ☐ Le chèque de règlement de la l'adhésion annuelle
- ☐ Les chèques de règlement des cours
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile

Article 1 – Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association Urban and Sol. Il définit les règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des adhérents participant aux activités de l'association. Chaque adhérent s'engage à respecter ce règlement dès son inscription.

Article 2 – Conditions d'adhésion

L'adhésion à l'association est obligatoire à toute personne souhaitant s'inscrire au(x) cours hebdomadaire(s). Les stages sont quant à eux ouverts aux non adhérents. L'inscription est considérée définitive après :

- Le dépôt du dossier d'inscription complet
- Le paiement de la cotisation annuelle
- Le règlement des cours selon les modalités définies par l'association
- L'acceptation du présent règlement intérieur

Pour les adhérents mineurs, le dossier doit être signé par un représentant légal.

Article 3 – Cotisation et paiement des cours

La cotisation annuelle est fixée chaque année par le Bureau. Cette cotisation reste acquise à l'association et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Paiement des cours : Le montant des cours est fixé annuellement par l'association. Le règlement est effectué en plusieurs échéances selon les modalités communiquées lors de l'inscription. Tout trimestre commencé est dû. En cas de non-paiement après relance, l'association pourra suspendre l'accès aux cours jusqu'à régularisation de la situation.

Article 4 – Absences et remboursement

Les absences des adhérents, quelle qu'en soit la raison, ne donnent lieu à aucun remboursement ni report.

En cas d'annulation d'un cours par l'association ou l'enseignant, une solution de remplacement sera proposée dans la mesure du possible.

Exceptionnellement, si pour raison médicale majeure, l'adhérent doit mettre un terme à la pratique de la danse sur une période d'au moins 2 mois, une solution de remboursement au prorata de la période restante de l'année sera proposée.

Article 5 – Respect des personnes et du matériel

Les adhérents s'engagent à :

- Respecter les enseignants et autres participants et contribuer à maintenir une ambiance favorable à l'apprentissage et à la pratique de la danse.
- Adopter un comportement bienveillant et respectueux
- Respecter les locaux, le matériel et les équipements mis à disposition

Sont interdits : toute forme de violence physique ou verbale, propos discriminatoires, injurieux ou menaçants, comportements perturbant le bon déroulement des activités. Tout manquement grave pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive prononcée par le Bureau, sans remboursement.

Article 6 – Sécurité

Chaque adhérent participe aux activités sous sa propre responsabilité. Les participants doivent :

- Porter des chaussures dédiées à la salle
- Respecter les consignes de sécurité données par les enseignants
- Signaler toute difficulté médicale susceptible d'avoir une incidence sur la pratique.

Pour les mineurs, les parents ou responsables légaux demeurent responsables de l'enfant en dehors des horaires de cours. L'association n'assure pas la garde des mineurs avant ou après les séances.

Article 7 – Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an conformément aux statuts de l'association. Les adhérents à jour de leur cotisation sont convoqués par tout moyen approprié (courrier, courriel, affichage ou message électronique).

L'Assemblée Générale :

- Approuve le rapport moral et le rapport financier
- Vote les orientations de l'association
- Élit ou renouvelle les membres dirigeants selon les statuts
- Délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Les adhérents sont encouragés à participer activement à la vie associative et à l'Assemblée Générale annuelle.

Article 8 – Participation aux spectacles, stages et événements

Urban and Sol peut organiser des spectacles ; des démonstrations ; des stages ; des événements culturels ou associatifs.

La participation à ces événements est fortement encouragée mais peut rester facultative selon les projets. Les modalités pratiques (répétitions, costumes, horaires, participation financière éventuelle) seront communiquées en amont aux adhérents concernés.

Article 9 – Droit à l'image et communication

Dans le cadre de ses activités, l'association peut être amenée à photographier ou filmer les cours, répétitions, stages, spectacles ou événements. Ces images ou vidéos peuvent être utilisées dans le but de promouvoir les activités de l'association sur les réseaux sociaux, les supports de communication imprimés ou numériques, la presse locale ou spécialisée

L'autorisation de droit à l'image est recueillie lors de l'inscription. Chaque adhérent majeur ou représentant légal d'un adhérent mineur peut autoriser l'utilisation de son image ou refuser cette utilisation. Ce choix sera respecté par l'association.

Les photographies et vidéos ne pourront être utilisées dans un cadre portant atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées.

L'autorisation de droit à l'image peut être retirée à tout moment par écrit auprès de l'association.

Article 10 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour le fonctionnement de l'association. Elles ne sont ni vendues ni cédées à des tiers.

Chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles conformément à la réglementation en vigueur.

Article 11 – Acceptation du règlement intérieur

L'adhésion à l'association Urban and Sol implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur. Le Bureau se réserve le droit de le modifier lorsque l'intérêt de l'association le nécessite. Les adhérents seront informés de toute mise à jour

A Cahors, le 27 août 2026 pour l'association Urban and Sol
La Présidente, Amandine Sainte Marie



L'adhérent.e	Date : Nom prénom + signature précédée de la mention "Lu et approuvé".
Le/la représentant.e légal.e de l'adhérent.e	Date : Nom prénom + signature précédée de la mention "Lu et approuvé"
L'adhérent.e mineur.e	Date : Nom prénom + signature précédée de la mention "Lu et approuvé"